RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01240
Numéro SIREN : 505 159 012
Nom ou dénomination : ABJ PROPRETE

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2017 sous le numéro de dépôt 3099

ABJ PROPRETE
Société par actions simplifiée au capital de 4.000 euros
Siège Social : 3, bis Grand Place 77600 BUSSY SAINT-GEORGES
RCS MEAUX 505 159 012

REÇU LE
16 MAI 2017
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

17S 3699

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 19.143 Euros de l'exercice de la manière suivante :

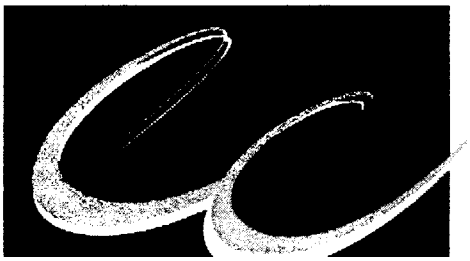
Bénéfice de l'exercice	19.143 Euros
Au compte Autres réserves	19.143 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 124.395 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



SAS ABJ PROPRETE
3 BIS GRAND PLACE

77600 BUSSY SAINT-GEORGES

COMPTES ANNUELS

Exercice du **01/01/2015** au **31/12/2015**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS ABJ PROPRETE — 3 BIS GRAND PLACE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 77600 BUSSY SAINT-GEORGES

Numéro SIRET * : 5 0 5 1 5 9 0 1 2 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122015 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122014 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	111 465	030	43 348	68 117	31 500
	Immobilisations financières* (1)		040	4 238	042		4 238	4 238
	Total I (5)		044	**115 703**	048	**43 348**	**72 355**	**35 738**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 910	052		3 910	3 910
		Marchandises *	060	5 220	062		5 220	5 220
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	182 913	070		182 913	132 948
		Autres * (3)	072	24 539	074		24 539	76 258
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	60 874	086		60 874	5 583
	Charges constatées d'avance *		092	10 243	094		10 243	
	Total II		096	**287 698**	098		**287 698**	**223 920**
	Total général (I + II)		110	**403 401**	112	**43 348**	**360 053**	**259 657**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 000	4 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	400	400
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	100 851	81 352
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**19 143**	**19 499**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**124 395**	**105 251**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	116 105	44 584
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		9 494
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	22 534	18 795
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 13 187)	172	97 019	81 533
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**235 659**	**154 406**
	Total général (I + II + III)	180	**360 053**	**259 657**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	4 238	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	49 630
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SAS ABJ PROPRETE** — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RESULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122015 (1)	Exercice N-1 clos le 31122014 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209		
	Production vendue — biens	210		13 137
	Production vendue — services * — dont export et livraisons intracommunautaires	215		
		214		
		217		
		218	699 777	572 183
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	2	48
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	**699 780**	**585 368**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	30 072	34 363
	Variation de stock (marchandises) *	236		(3 271)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	7 792	7 252
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		(2 724)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 1 665 - immobilier :)	242	251 039	212 956
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 063)	244	10 151	461
	Rémunérations du personnel *	250	312 672	271 167
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	52 123	34 493
	Dotations aux amortissements *	254	13 013	8 906
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259	262	4	19
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**676 866**	**563 622**
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	270	**22 913**	**21 746**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		17
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294	3 035	1 304
	Charges exceptionnelles (VI)	300	330	187
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	405	773
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	310	**19 143**	**19 499**

B - RESULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312: **19 143** — 314:

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	405
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	330
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138		342
	Divers* dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655		350 : 17 177
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS — Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352 : **2 701**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :		360
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370 : **2 701**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

DGFiP N° 2033-C2016

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABJ PROPRETE**

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430 : 4 980	432	434	436 : 4 980	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 9 765	442 : 14 232	444	446 : 23 998	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460 : 41 083	462 : 23 379	464	466 : 64 462	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 6 006	472 : 12 019	474	476 : 18 026	
Immobilisations financières		480 : 4 238	482	484	486 : 4 238	
TOTAL		490 : **66 072**	492 : **49 630**	494	496 : **115 703**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immoblisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520 : 2 997	522 : 553	524	526 : 3 551
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 7 193	532 : 2 625	534	536 : 9 818
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550 : 14 768	552 : 9 117	554	556 : 23 884
	Autres immobilisations corporelles	560 : 5 377	562 : 718	564	566 : 6 095
TOTAL		570 : **30 334**	572 : **13 013**	574	576 : **43 348**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 16 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

(4) **RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABJ PROPRETE**

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B — 780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	125 102
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	56 692
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(5)

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E 2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : **SAS ABJ PROPRETE** — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012015** et clos le : **31122015** Durée en nombre de mois **12**

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	699 777
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	**699 780**

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	30 072
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	7 792
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	215 857
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	4
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	7
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	**253 733**

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	**446 047**

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	446 047

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	699 777
Période de référence	024		160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel *	376	13
dont apprentis	657	0
dont handicapés	651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	0

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(8 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1) Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015 N° SIRET 50515901200010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABJ PROPRETE**

ADRESSE (voie) **3 BIS GRAND PLACE**

CODE POSTAL **77600** VILLE **BUSSY SAINT-GEORGES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Formejuridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Formejuridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Formejuridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Formejuridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **ABOUT** Prénom(s) **JOHNNY**

Nom marital % de détention **95,00** Nb de parts ou actions **190**

Naissance : Date **11101977** N° département **99** Commune **KAHALE** Pays **LIBAN**

Adresse : N° **1** Voie **PLACE DE LA LIBERATION**

Code postal **77600** Commune **BUSSY SAINT GEORGES** Pays **FRANCE**

Titre (2) **MLE** Nom patronymique **ABOUT** Prénom(s) **MARIE JOSE**

Nom marital % de détention **5,00** Nb de parts ou actions **10**

Naissance : Date **12091982** N° département **99** Commune **BEYROUTH** Pays **LIBAN**

Adresse : N° **3** Voie **RUE PAUL DELOUVRIER**

Code postal **77600** Commune **BUSSY SAINT GEORGES** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2016

1/0 (1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 50515901200010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS ABJ PROPRETE**

ADRESSE (voie) **3 BIS GRAND PLACE**

CODE POSTAL **77600** VILLE **BUSSY SAINT-GEORGES**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formejuridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Formejuridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Formejuridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Formejuridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Formejuridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Formejuridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Formejuridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Formejuridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

SAS ABJ PROPRETE

3 Bis Grand Place
77 600 BUSSY SAINT-GEORGES

RAPPORT GENERAL

EXERCICE CLOS

AU 31 DECEMBRE 2015

ABJ PROPRETE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 4.000 euros
Siège Social : 3, Bis Grand PLACE 77600 BUSSY SAINT-GEORGES
RCS MEAUX 505 159 012

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'activité de la Société a été la suivante :

- Amélioration de la marge d'activité
- Développement du chiffre d'affaires

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2016 sont les suivants :

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 699.780 € contre 585.368 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 312.672 euros contre 271.167 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 52.123 € contre 34.493 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 14 contre 13 équivalent temps complet.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 676.866 euros contre 563.622 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice un bénéfice de 22.913 euros contre 21.746 euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à (-) 330 euros contre (-) 187 euros.
L'impôt sur les sociétés est de 405 euros contre 773 euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 19.143 euros contre 19.499 euros.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice 19.143 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	19.143 Euros
Au compte Autres réserves	19.143 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 124.395 Euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre de l'exercice 2015.

- Rémunération du gérant

Nous vous proposons aussi de bien vouloir fixer la rémunération du gérant.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE

SAS ABJ PROPRETE

3 bis Grand'Place
77 600 BUSSY SAINT-GEORGES

ANNEXE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

SAS ABJ PROPRETE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/15, dont le total est de 360.053 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de 19.143 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/15 au 31/12/15.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 20.04.2016 par les dirigeants de l'entreprise.

ELEMENTS DE L'ANNEXE A FOURNIR PAR LES PETITES OU MOYENNES SOCIETES

Elément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/15 AU 31/12/15	Informations produites : Réf.	Informations non produites : N/S	Informations non produites : N/A
1	**REGLES ET METHODES COMPTABLES** Méthodes d'évaluation, Calcul des amortissements et des provisions, Changement de méthode, Dérogations, Informations complémentaires pour donner l'image fidèle	A001		
	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé	A002		
3	Etat des amortissements	A003		
4	Etat des Provisions	A004		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	A005		
6	Informations et commentaires sur			
	1. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	A601		X
	2. Réévaluation	A602		X
	3. Frais d'établissement	A603		X
	4. Frais de recherche appliquée et de développement	A604		X
	5. Fonds commercial	A605		X
	6. Intérêts immobilisés	A606		X
	7. Intérêts sur éléments de l'actif circulant	A607		X
	8. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant	A608		X
	9. Avances aux dirigeants	A609		X
	10. Produits à recevoir	A610		X
	11. Charges à payer	A611		
	12. Charges et produits constatés d'avance	A612		
	13. Charges à répartir sur plusieurs exercices	A613		X
	14. Composition du capital social	A614		
	15. Parts bénéficiaires	A615		X
	ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail	A007		X
8	Engagements financiers	A008		X
9	Dettes garanties par des sûretés réelles	A009		X
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société	A014		X
15	Liste des filiales et participations	A015		X
	AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			

N/S non significatif N/A non applicable

REGLES ET METHODES COMPTABLES

« A001 »

ANNEXE – ELEMENT 1

REGELES ET METHODES COMPTABLES

SAS ABJ PROPRETE

Exercice clos le : 31/12/15

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

La continuité de l'exploitation est assurée.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre a été respectée.

- Indépendance des exercices

Le tableau fiscal 2053 indique les produits et charges sur exercices antérieurs.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

ANNEXE – ELEMENT 1

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles & incorporelles.

Les règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2004-06 ont réformé le PCG sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des immobilisations corporelles et ont introduit dans le PCG la notion de composants.

La méthode des composants consiste à ventiler comptablement une immobilisation corporelle amortissable en fonction des éléments significatifs qui la composent et qui ont une utilisation différente de l'élément principal.

Cette méthode est obligatoirement applicable depuis le 1er janvier 2005, sauf pour les PME qui bénéficient d'une mesure de simplification accordée par le Comité d'Urgence du CNC.

Dans ces conditions et compte tenu de la nature des immobilisations corporelles de la société, aucune décomposition n'a été effectuée.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Un amortissement linéaire a été calculé sur les valeurs brutes (sans valeur résiduelle) en fonction de la durée d'utilisation prévue.

- Installations générales et agencements divers
- Matériel de bureau et informatique
- Mobilier

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jours ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieur à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Primes de remboursement des obligations.

Les primes de remboursement sont amorties au prorata des intérêts courus.

Provisions réglementées.

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Opérations en devises.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Opérations à long terme.

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1 - Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice.	200	20
2 - Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	200	20

ABJ PROPRETE
Société par actions simplifiée au capital de 4.000 euros
Siège Social : 3, bis Grand Place 77600 BUSSY SAINT-GEORGES
RCS MEAUX 505 159 012

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2016

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 19.143 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	19.143 Euros
Au compte Autres réserves	19.143 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 105.251 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance